

NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ETRANGERES.

QUATRIEME ANNEE REPUBLICAINE.

SEPTIDI 27 Prairiel.

(Ere vulgaire.)

Mercredi 15 Juin 1796.

Détails sur la situation de l'armée commandée par le général Beaulieu. — Avis donné à la cour de Vienne par les Grisons, sur la marche des Français par la Valteline. — Grand concert donné à Londres, en présence de la cour d'Angleterre. — Lettre du général Moreau sur l'évacuation des villes de Tripstadt, Kaiserlautern, Neustadt et Spire, par les Autrichiens. — Avis sur l'ouverture de la foire de Baucaire. — Rapport de la commission de la classification des loix, sur le respect dû aux sépultures.

A V I S.

Le prix de la souscription est actuellement de 50 liv. en mandats pour trois mois, ou de 1500 liv. en assignat; de 100 liv. et au-dessous. Les souscripteurs de messidor, qui ont déjà renouvelé, sont priés d'envoyer le supplément nécessaire, à moins qu'ils ne préfèrent d'être abonnés seulement pour un mois et demi, ou de faire retirer leurs fonds.

L'augmentation présente n'aura aucun effet rétroactif; mais les abonnés des 1^{er}. et 15 prairial qui n'ont envoyé que 500 liv. sont invités de nouveau à adresser le supplément de 250 liv. sans lequel ils ne seront servis que deux mois.

Les abonnemens pour les pays étrangers, conquis ou réunis, ne peuvent être reçus qu'en numéraire, au prix de 9 liv. pour trois mois, 16 liv. pour six mois, et 30 liv. pour un an.

T Y R O L.

D'Insruck, le 30 mai.

Le bruit s'est répandu ici que les Français alloient tenter une entreprise hardie & périlleuse; on a conclu de cette annonce qu'il étoit question pour eux de pénétrer dans le Tyrol; car l'invasion dans tous les états d'Italie ne leur offre plus désormais ni obstacles ni dangers d'aucune espèce, si ce n'est d'affoiblir leur armée par les garnisons qu'ils devroient laisser dans les places en vahies.

Notre archiduchesse, fort alarmée d'un tel bruit, vient d'être rassurée par une lettre du général Beaulieu. Il lui marque que le 22 il avoit encore la plus grande partie

de son armée sur le territoire vénitien entre l'Adige & le lac de Garde, & qu'il communiquoit librement avec Mantoue, dont la garnison étoit forte de 14 bataillons & de 3 escadrons, au total 12 mille hommes. Il avoit laissé aussi plus de 2 mille hommes dans le château de Milan & un fort détachement au fort de Fuentes, sur le lac de Côme. Il disoit avoir encore à sa disposition 24000 hommes, y compris 8 mille qu'il a déjà reçus de l'Autriche, & il en attendoit 20 mille qui sont en marche pour le joindre. Il finit en demandant que les volontaires du Tyrol mettent toute la célérité possible à se former & à rejoindre l'armée.

On a su depuis, par des lettres de Mantoue & de Vérone, que ce général avoit évacué le territoire de Venise, sur les instances du providéteur extraordinaire de la république; mais qu'ayant reçu avis que deux colonnes françaises, de huit à dix mille hommes chacune, se portoit, l'une par le Crémasco & l'autre par le Brescian, vers le lac de Garde pour enfermer l'armée autrichienne dans le Mantouan, Beaulieu avoit envoyé quatre mille hommes pour reprendre la position de Castel-Nuovo, entre le lac & l'Adige, & que les Autrichiens font des dispositions de défense, ayant devant eux la rivière de Menzo, qui coule du lac Garde au lac de Mantoue, leur gauche appuyée sur la forteresse de Peschiera, & leur droite se prolongeant jusqu'au dessus du lac, pour communiquer avec les renforts qui leur arrivent par le Tyrol.

Telle est la situation de l'armée autrichienne dans cette partie, suivant les rapports faits à l'archiduchesse.

A L L E M A G N E.

D'Augsbourg, le 2 juin.

On apprend que les Grisons ont informé le gouvernement autrichien de la marche des Français par la Valteline, ajoutant qu'il leur étoit impossible de s'y opposer, & qu'on devoit prendre en conséquence les précautions qu'on jugeroit nécessaires. A cet effet, l'ordre a été donné

aux troupes autrichiennes arrivées dans les environs d'Innsbruck, & aux habitans armés du Tirol, de se porter aux deux débouchés qui, des sources de l'Adda, conduisent dans la Wishgau, & l'on croit que ces passages seront vivement défendus.

De Mayence, le 3 juin.

On parle de l'arrivée d'un courrier qui a apporté, dit-on, l'ordre de suspendre les opérations offensives.

Depuis deux jours on va défilé à Manheim un régiment de carabiniers & quatre bataillons de fusiliers, qui retournoient de l'armée de M. le comte de Wurmsér, pour se rendre dans le Brisgaw, où ils vont remplacer un égal nombre de troupes parties pour le Tirol.

De Manheim, le 4 juin.

Ce matin le régiment des hussards de Wurmsér a repassé le Rhin & a pris la route du Brisgaw. On assure aussi que d'autres troupes ont repassé le Rhin cette nuit & pris la même route. Ce mouvement est, dit-on, le résultat d'ordres arrivés de Vienne, pour que les troupes du Brisgaw se portent dans le Tirol, menacé par l'armée de Buonaparte. D'un autre côté, on assure que la paix est conclue, ou du moins que les préliminaires sont signés; ce qui vient à l'appui de cette opinion, c'est la quantité de courriers arrivés à Basle, à Francfort, & au quartier-général des armées impériales.

(Extrait des gazettes allemandes).

A N G L E T E R R E.

Extrait d'une lettre de Londres, du 29 mai.

On a préparé pour le roi de Vérone le palais royal de Kensington, à un quart de lieue de Londres.

Le duc de Wurtemberg & le landgrave de Hesse-Darmstadt nous ont fourni les troupes nécessaires pour la défense de Gibraltar.

Milady Bute, femme de l'ambassadeur d'Angleterre en Espagne, & sa fille ont renoncé à se rendre à Madrid; son mari devant être rappelé, à cause que la Grande-Bretagne ne veut pas consentir aux demandes extravagantes de l'Espagne.

Le 26 de ce mois, à midi, on a donné au palais de Whitehall le grand concert annuel, tout composé de musique de Handel. L'orchestre étoit de 400 musiciens des plus renommés de l'Europe. Le roi & la première noblese y ont assisté, ainsi que l'ex-stathouder, qui a donné 100 ducats, le roi 100 guinées. On a compté 15 mille spectateurs: la pompe & l'élégance étoient au plus haut degré. La recette est destinée à soulager les artistes infirmes & leurs familles.

(Extrait d'un journal français).

F R A N C E.

ARMÉE DU RHIN ET MOSELLE.

Extrait d'une lettre du général en chef Moreau, commandant l'armée de Rhin et Moselle, au directeur exécutif.

Am quartier-général, à Artzheim, le 21 prairial, an 4^e de la république.

CITOYENS DIRECTEURS,

L'ennemi a évacué hier dans la nuit Tripstadt & Kay-

serlautern, Neustadt & Spire, & s'est retiré dans les environs de Manheim. La poursuite nous a donné 1500 à 2000 prisonniers. L'armée occupe à présent la position la Speyerbach.

Le quartier-général se porte aujourd'hui à Edichoff. Je vous donnerai, par le courrier prochain, des détails plus étendus sur notre situation; depuis trois jours, j'n'ai pu descendre de cheval.

Jamais nos affaires n'ont été en si bon état sur le Rhin.

Salut & respect,

Signé, MOREAU.

DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN.

De Bischwiller, le 21 prairial.

Dans ce moment, nous recevons des lettres du quartier-général de l'armée du Rhin & Moselle, qui annoncent que les Autrichiens ont quitté leur position à Landau & qu'ils ont passé le Rhin. A l'instant même vient d'arriver ici un citoyen de Spire, qui annonce que 4 à 5 mille Autrichiens sont cernés par les Français; leur ont coupé le passage du Rhin, ainsi que celui de Mayence.

Les Français sont à Kayserlautern, Spire & Neustadt. Le chef de l'état-major, Regnier, a fait dans ce dernier endroit 30 prisonniers.

Les Autrichiens transportent leur grosse artillerie l'autre côté du Rhin; cette nouvelle est officielle. Il y a apparence que cette retraite est une suite des victoires de l'armée de Sambre & Meuse.

DÉPARTEMENT DU GARD.

Beaucaire, le 12 prairial, an 4^e.

L'administration municipale de Beaucaire, au rédacteur des Nouvelles-Politiques.

C I T O Y E N,

Nous vous invitons d'annoncer dans votre plus prochain journal, que la foire de Beaucaire se tiendra comme d'ordinaire le 4 thermidor prochain (22 juillet v. r.). Les négocians y trouveront sûreté pour leurs personnes & leurs propriétés. La tranquillité publique qui n'a été altérée dans ces circonstances dans l'étendue du département du Gard, le bon esprit qui anime les habitans de Beaucaire, la garde nationale & les volontaires qui sont en garnison, tout nous assure que le bon ordre n'y sera point troublé. La paix avec l'Espagne & le mont, nos conquêtes qui nous rendent maîtres de l'Alsace, nous activeront à ce rendez-vous général les négocians étrangers que la guerre en avoit éloignés, & la prospérité de Beaucaire deviendra nécessairement leur point de réunion avec les commerçans français. La publicité de vos vœux donnera à cet avis contribuera beaucoup à affermir la confiance des citoyens qui se proposent de se rendre à Beaucaire.

Salut & fraternité,

Signé, PRIVAT, président.

Biallés, Bresson, A. Vian, Vignaud, administrateurs.

De Paris, le 26 prairial.

Hier le mandat a beaucoup gagné.

On s'entretient aujourd'hui de la dispersion totale des Autrichiens sur la rive gauche du Rhin. Rarement nos armées ont présenté le tableau d'un pareil découragement.

Nous sommes toujours témoins de grands mouvemens de patrouilles. Aujourd'hui & les jours suivans une force armée très-nombreuse sera sur pied.

Guffroi, ex-conventionnel, a été transféré avant-hier à la conciergerie. Le jury d'accusation a déclaré qu'il y avoit lieu à accusation contre lui, pour n'avoir pas obéi au décret qui éloigne de Paris les ex-conventionnels non réélus. Comme il étoit malade lors de ce décret, on croit qu'il sera acquitté sur l'intention.

C'est demain que Drouet doit être amené à la barre du conseil des cinq cents, pour s'y défendre sur la dénonciation admise contre lui.

D'après les lettres du Havre, le commerce y a repris de l'activité; mais il souffre encore du défaut de confiance qui est la suite forcée de nos variations financières. Les marchandises haussent beaucoup en numéraire, particulièrement les denrées coloniales. Si les achats continuent encore une semaine, il n'y aura pas un grain de café dans quinze jours. Le coton, quoique moins rare, n'est pas à beaucoup près assez abondant pour nos fabriques. Le prix augmentera encore jusqu'à ce que l'étranger trouve de l'avantage à en apporter en France.

Il paroît d'après des lettres de Lyon, que Moutchoisi n'a point encore reçu la notification de sa destitution. Les citoyens & les militaires réclament également en faveur de ce commandant. Le commerce de cette ville commence à renâtrer; avec lui s'établira la tranquillité qui est le vœu de la très-grande partie de ses habitans. Au moins Lyon n'est plus aujourd'hui en état de siège; le dernier arrêté du directoire y a mis en activité les autorités constitutionnelles.

Extrait d'une lettre de Beaulieu au conseil de l'empereur.

« Je vous avois demandé un général & vous m'avez envoyé Argenteau. Je sais qu'il est grand seigneur, & qu'en récompense des arrêts que je lui ai donnés, on va le faire feld-maréchal de l'Empire. Je vous prévins que je n'ai plus que vingt mille hommes & que les Français en ont soixante mille; que je fuirai demain, après-demain, & tous les jours jusqu'en Sibérie, s'ils m'y poursuivent: mon âge ne donne droit de tout dire. En un mot, dépêchez-vous de faire la paix, à quelques conditions que ce soit ».

Note des rédacteurs. Nous publions cette lettre, parce qu'elle se trouve imprimée dans un journal qui doit être plus réservé qu'un autre à donner pour authentiques des pièces apocryphes. Malgré cette autorité, nous ne pouvons pas nous empêcher de la regarder comme une supposition sans vraisemblance. Mais comme ce qui n'est pas vraisemblable peut être vrai, nous avons mieux aimé nous exposer à publier une fable, même absurde, qu'à rejeter un fait, curieux par son invraisemblance même.

Quelques rapprochemens.

Un bon emploi de ses loisirs, qui est à la portée de tout le monde, seroit de relire les anciens journaux, d'en extraire les opinions que manifestent alors certains hommes, & d'y opposer celles qu'ils professent actuellement. L'utilité de ce travail en racheteroit le dégoût.

Un tel rapprochement éclaireroit plus sûrement le peuple

sur la moralité de ses prétendus défenseurs, que ne pourroit le faire la critique la plus judicieuse.

Tallien a contribué à délivrer la France de la tyrannie. La reconnaissance fut si prompte qu'on n'examina point si c'étoit pour sauver sa vie qu'il avoit garanti la nôtre; elle fut si généreuse qu'on lui offrit de pardonner lorsqu'il étoit impossible d'oublier; enfin elle fut si confiante que l'on aimoit à se persuader qu'il n'avoit changé de langage que parce qu'il avoit changé de principes.

Seroit-il sans avantage de comparer ce qu'il disoit à cette époque avec ce qu'il dit aujourd'hui, sur-tout en choisissant l'instant où les circonstances étant semblables, les raisonnemens n'auroient pas dû être différens?

Voici ce qu'il imprimoit le 14 brumaire, an 3, dans le n°. 14 de *l'Ami des Citoyens*: en parlant des efforts que faisoient les montagnards pour sauver Carrier; il s'écrie:

« Vous dites que c'est l'aristocratie qui s'agit pour faire le procès à la révolution; mais vous mentez à vous-même; vous savez bien que l'on peut faire punir des scélérats, sans compromettre le sort de la révolution; vous savez que c'est le moyen le plus assuré de la conduire à son terme; où en serions-nous si vos spécieux prétextes étoient adoptés? Il ne seroit donc plus permis de rechercher les hommes qui conspireroient contre la république, parce qu'ils auroient autrefois rendu des services à la révolution ».

Est-ce bien là le fonds du discours que T... a prononcé à la tribune le 21 de ce mois? Y a-t-il dans les idées la même justesse, & dans les sentimens la même justice? Croit-il encore que des services anciens ne sollicitent aucune indulgence pour des crimes nouveaux? A-t-il une haine égale contre les conspirateurs? Lorsqu'il dénonce la police qui nous a sauvés tous, & qui ne peut être effrayante que pour les scélérats, veut-il bien que l'on poursuive des complots, dont le but étoit de renverser le gouvernement, de répandre des flots de sang, & pour me servir de l'atroce expression d'un profond désorganisateur, de déplacer les propriétés?

(La suite dans un prochain numéro.)

De la Faiblesse d'un Gouvernement qui commence, et de la nécessité où il est de se rallier à la majorité nationale; par Adrien LEXAR. A Paris, chez Brigitte Mathey, Desenne & Maret, libraires, au palais Egalité.

Le nom déjà célèbre de l'auteur, l'importance du sujet, le mérite très-rare de l'exécution, ne nous permettent pas de nous borner à la simple annonce de cette brochure. Nous en donnerons une courte notice dans une autre feuille.

CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence du citoyen DEFFERMON.

Suite de la séance du 25 prairial.

Le conseil arrête, sur la proposition de Garnier, au nom d'une commission, que le commissaire du pouvoir exécutif près le tribunal criminel du département du Mont-Blanc, aura un second substitut.

Divers fonctionnaires publics ont réclamé une augmentation de traitement. La commission des dépenses s'occupe

de leur demande. Mais comme il y en a qui ont reçu des indemnités, Camus propose, pour éviter les doubles emplois, que le gouvernement les fasse connoître. — Adopté.

Palet (de la Lozère) propose, & le conseil arrête que l'action en restitution de 11 millions contre Vemerange, Vandenyver & autres, sera renvoyée au tribunal criminel de la Seine.

Le conseil adopte la rédaction d'une résolution prise hier, portant que les dépôts en assignats au-dessus de 100 francs, faits à la trésorerie, seront restitués en mandats à raison d'un capital pour trente.

Bion présente un projet de résolution sur les droits à percevoir sur les postes & messageries.

La discussion est ajournée.

Séance du 26 prairial.

Pastoret obtient la parole au nom de la commission de la classification & de la révision des loix; il dit:

Représentans du peuple, recueillez vos sentimens & vos pensées; je viens vous parler du dernier asyle des hommes, de la terre sacrée où reposent nos peres. Il est donc aussi des profanateurs pour les tombeaux! la mort même ne garantit donc pas des outrages du crime!

S'il fut dans tous les tems un objet consacré par la vénération universelle; c'est la sépulture des morts: les peuples esclaves & les peuples libres tous s'empresserent de l'honorer.

La nature, les mœurs, la religion, les loix se réunirent pour appeler sur elle un hommage pieux. Dans celle d'Egypte, mere féconde des arts, au fond d'un monument que la tendresse avoit érigé, une industrie touchante perpétuoit du moins par un baume conservateur les apparences de la vie: dans la Grèce, réunie sur la tombe d'un pere, d'un fils, d'un époux, sa famille offroit aux Dieux des libations, des présens, des victimes; son éloge retentissoit sur la pierre qui couvroit sa dépouille mortelle; la douleur cherchoit à se distraire par le souvenir de quelques vertus; on interrogeoit même l'homme expiré, comme s'il pouvoit entendre & répondre dans le silence des tombeaux. La justice, disoient unanimement les philosophes de cette contrée libre, a trois rapports principaux; elle existe envers les dieux, envers les hommes, envers les morts. Envers les morts! qu'il est touchant le ministère des loix, quant elles protègent pour ainsi dire au-delà du trépas les devoirs de l'humanité & les liens de la nature! Le sauvage lui-même s'arrête pour verser des pleurs devant le monceau de terre où dorment ses ayeux. Direz-vous aux ossemens de nos peres de se lever & de nous suivre, s'écrie-t-il dans sa pieuse indignation, quand on veut le faire changer de patrie. Eh! comment y auroit-il un seul peuple qui n'approuvât pas ce respect religieux? La tombe est pour l'homme vertueux le berceau de l'immortalité.

Après avoir encore cité divers autres exemples de respect des peuples anciens pour les morts, & des peines qu'ils infligeoient aux profanateurs des tombeaux, tels étoient, continue l'orateur, les sentimens des peuples libres de l'antiquité; il n'en fut pas ainsi chez les peuples

modernes. Vainement j'ai cherché dans la plupart des codes de l'Europe la repression de ce genre de crimes; les deux nations même les plus renommées par leurs jurisprudences & par leurs loix, l'Allemagne & l'Angleterre, n'en présentent aucune. Notre législation ancienne, comme notre législation actuelle, gardent également un silence absolu; une jurisprudence arbitraire y a long-tems suppléé. L'admonition, le blâme, l'amende honorable, le pilori, les galeres, furent tour-à-tour les peines appliquées suivant les circonstances & la gravité du délit. Rien de plus contraire aux principes d'une bonne législation que de laisser ainsi au gré des juges le châtimement des coupables. Cependant les tribunaux vous dénoncent des profanations, des outrages; ils vous demandent des loix. Jadis la superstition refusoit des tombeaux; l'impitié les viole aujourd'hui. Le dirai-je! on a vu dans les tems à jamais excrables de notre révolutionnaire esclavage (pourquoi suis-je forcé de dire qu'on le voit encore) des hommes féroces jouer avec des ossemens, & se livrer, avec des morts à tous les excès d'une vengeance sacrilège! La carrière de l'homme est si agitée! Tant d'inquiétudes la troublent! Les maux mêmes qui ne l'atteignent pas l'effraient encore en le menaçant! Ah! que du moins il soit sûr du repos quand la mort l'a affranchi de l'esclavage de la vie!

Pastoret présente un projet de résolution portant diverses peines contre ceux qui outrageroient les cadavres, violeroient les sépultures ou briseroient les tombeaux.

Le conseil ordonne l'impression du discours & du projet de résolution.

Penieres & Philippe Delleville se plaignent du scandale de l'abandon inhumain avec lequel on livre depuis quelque tems, au tombeau, les restes de ce qui est de plus cher. Le fils n'accompagne plus son pere, l'ami ne suit plus son ami; aucune larme n'arrose la terre qui va les dévorer pour jamais.

Les opinans demandent qu'on mette un terme à cette indifférence barbare, aussi dangereuse pour les mœurs qu'affligeante pour les cœurs sensibles.

Le conseil charge une commission de lui faire un rapport sur les devoirs à rendre aux morts.

Le conseil a repris la discussion sur les enfans nés du mariage, & s'est ensuite formé en comité général pour entendre la lecture des pieces relatives à Drouet.

C O N S E I L D E S A N C I E N S .

Présidence du citoyen LEBRUN.

Séance du 26 prairial.

Après la lecture du procès-verbal, le président annonce qu'il n'y a rien à l'ordre du jour; & le conseil s'ajourne à demain.

Collection complète des nouveaux Costumes des Citoyens, civils et militaires, décrétés le 3 brumaire an 4, en vingt-six planches, grand in-4°, dessinés par Garnerey, gravées par Alix, & coloriées avec soin. Prix 6 liv., & franc de port par la poste, 7 liv.